

POINT DE MIRE

Naufragés otages...

Sonya Mermoud

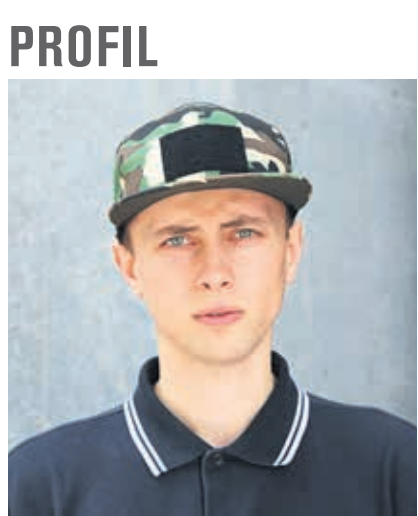
Non, la barque n'est pas pleine, mais l'Italie ne veut plus assumer seule la pression ininterrompue de réfugiés traversant la Méditerranée. Un flot qui, en cette période estivale, tend encore à enfler. Avec des chiffres vertigineux. Rien que le 13 juin, à titre d'exemple, près d'un millier d'Erythréens sauvés de la noyade par les gardes-côtes italiens, ont débarqué à Catane, en Sicile. Quelques jours auparavant, Rome, las des belles paroles de l'Union européenne, a tapé du poing sur la table. Le nouveau ministre de l'Intérieur et patron de la Ligue (extrême droite), Matteo Salvini, a refusé l'accès aux ports italiens à l'Aquarius, un bateau d'une ONG transportant 694 rescapés à son bord et à d'autres navires par la suite encore. Coup d'éclat à l'intention de sa base électorale à qui il avait promis d'empêcher la question, tenant ses engagements. Mais aussi message clair à une Europe impuissante à gérer une crise qu'elle préfère ignorer, laissant dès lors les pays en première ligne se débrouiller. Une manœuvre qui a fait bondir la France, Macron qualifiant de « cynique et d'irresponsable » la décision italienne. Sans pour autant lever le petit doigt pour venir en aide aux naufragés qui auraient pu gagner la Corse. Alors que Malte a aussi refusé son accès aux exilés. Instrumentalisés, ballotés entre les rives de l'indifférence et de l'égoïsme, les migrants ont finalement pu rejoindre Valence, le président du Gouvernement socialiste espagnol leur ayant ouvert ses portes. Alors que l'Hexagone, jouant l'apaisement et soucieux de redorer son blason, a ensuite annoncé être prêt à accueillir des passagers. Quoi qu'il en soit, cet énième épisode de la tragédie de l'exil témoigne une fois de plus de l'impérative nécessité de mettre en place une politique migratoire commune et coordonnée. Qui ne peut se limiter à des accords bancaux passés avec la Lybie ou la Turquie. Avec le seul but d'externaliser le problème en délocalisant ses frontières. Et tout en connaissant les traitements réservés aux exilés interceptés en Lybie, entre emprisonnements, tortures, esclavage et trafic d'êtres humains. Hors de question de laisser plus longtemps l'Italie sans réel soutien et continuer à donner du grain à moudre aux mouvements populistes jouant la division. Et qui pourrait lui reprocher d'avoir manqué d'humanité: 600 000 migrants ont été accueillis sur son sol depuis 2014. Mais Rome exige aujourd'hui des actes. Et n'a pas hésité à prendre les exilés en otages pour créer un électrochoc. Une manière – certes guère louable – de répéter qu'il y a urgence à réformer les Accords de Dublin. Et de renvoyer les Etats partenaires à un devoir de solidarité à laquelle ils ne sauraient se soustraire. De son côté, la Suisse voisine ne peut davantage continuer à jouer la carte d'une réglementation injuste. Et user et abuser mesquinement des possibilités de renvoi offertes par Dublin. En ce 20 juin, Journée internationale des réfugiés, on rêve à davantage de partage. A l'ouverture de voies légales et sûres pour les exilés. A une répartition équitable des personnes réclamant protection plutôt que d'assister, étrangers, à des déplacements massifs, désordonnés et particulièrement dangereux. Avant le total naufrage de nos consciences... ■

LES FEMMES METTENT LA PRESSION



Les femmes gagnent toujours 15 à 20% de moins que les hommes. Le 14 juin, des milliers d'entre elles se sont réunies dans toute la Suisse pour protester contre cette situation. Prélude à une mobilisation qui ne fait que commencer.

PAGE 5



Dimitri, le parcours du combattant.

PAGE 2

SUISSE
Les mesures d'accompagnement en danger.

PAGE 3

VAUD
Les électros manifestent.

PAGE 9

CONSTRUCTION
Les maçons prêts à la grève.

PAGE 10

HISTOIRE
Le centième anniversaire de la grève générale, point d'orgue de violents conflits sociaux ayant agité le pays, sera célébré en novembre prochain. Retour sur ces événements.

PAGES 6 - 7



«La protection salariale n'est pas négociable»

Après l'annonce d'un éventuel affaiblissement des mesures d'accompagnement, les syndicats réagissent en force

Sonya Mermoud

Colère et stupéfaction des syndicats après l'annonce, la semaine dernière, d'un éventuel affaiblissement des mesures d'accompagnement à la libre circulation par le ministre des Affaires étrangères, Ignazio Cassis. Ce dernier a en effet déclaré le 12 juin dans les médias être prêt à abandonner la «ligne rouge» que représentent ces dispositions dans le cadre de négociations avec l'Union européenne sur l'accord-cadre institutionnel. La réaction des associations des représentants des travailleurs ne s'est pas faite attendre. Réunis le 15 juin pour une conférence de presse, l'Union syndicale suisse (USS), Unia, Travail.Suisse et Syna ont dit tout le mal qu'ils pensaient de cette éventualité, soulignant les risques qu'elle comportait. «Le conseiller fédéral Cassis a perdu la tête et met les Accords bilatéraux en danger», a critiqué dans son exposé Paul Rechsteiner, président de l'USS, et de rappeler que les mesures d'accompagnement étaient la condition sine qua non pour que les syndicats soutiennent cette voie. Vania Alleva, présidente d'Unia, n'a pas non plus mâché ses mots demandant si «Ignazio Cassis sera le fossoyeur de la protection des salaires et de la libre circulation». Non sans insister sur la nécessité de renforcer les mesures au lieu d'envisager les démanteler.

IRRESPONSABLE

Le conseiller fédéral PLR a notamment remis en question la règle des

huit jours, considérée pourtant comme un rempart majeur contre les risques de dumping salarial. Pour mémoire, rappelons que cette dernière impose aux entreprises étrangères détachant des travailleurs de les annoncer au moins huit jours à l'avance aux autorités suisses. Elle concerne les sociétés prévoyant des missions de moins de 90 jours. «La réduction du délai, voire la suppression de toute la réglementation, signifierait que les affectations de courte durée ne seraient plus contrôlables dans les faits: celles-ci seraient terminées avant que les instances de contrôle ne puissent agir», a précisé Hans Maissen, vice-président de Syna et responsable du secteur artisanat. Si Vania Alleva a estimé que les entreprises concernées ne s'infor-

maient parfois pas suffisamment sur

les dispositions salariales en vigueur, elle a aussi souligné la tentation de les contourner: «Il est aussi évident qu'il est très intéressant de facturer des prix suisses et de verser des salaires étrangers moins élevés. La conséquence de cette concurrence déloyale est que les entreprises suisses qui ont une structure et des coûts différents ne peuvent plus exister. L'abandon de ce filet de sécurité serait totalement irresponsable.»

SIGNAL CLAIR DU GOUVERNEMENT

La présidente d'Unia a aussi souligné l'importance de l'obligation de verser une caution, «protégeant les entreprises correctes». Un instrument concernant aussi bien les sociétés suisses et étrangères, garant d'un substrat de responsabilité en cas d'infraction. «La caution se révèle très im-

portante, notamment dans les cas de dumping et de faillites frauduleuses. Et pour cause. Il est très difficile dans la pratique d'obliger ultérieurement une entreprise établie en Hongrie, Pologne ou Allemagne à s'acquitter de son dû.» Premier secrétaire de l'USS, Daniel Lampart a relevé que les mesures d'accompagnement ne présentaient pas un obstacle au marché suisse pour les entreprises étrangères correctes, contrairement aux autres. «Tel est finalement le but de ces mesures.» Et le collaborateur de la faïtière syndicale d'illustrer ses propos: «Aujourd'hui, les travailleurs détachés et des indépendants de l'UE travaillent plus de 2,5 millions de jours par an dans notre pays. Cela correspond à un volume de commandes de près de 2 milliards de francs. Dans aucun autre pays en Europe, on ne

trouve autant de fournisseurs étrangers de services qu'en Suisse, par rapport à la population résidente.» A ce stade, les syndicats exigent une position claire du Conseil fédéral et lui demandent si l'accord-cadre doit vraiment être un objectif ces prochains temps. Ou s'il ne faut pas organiser d'abord les votations sur les initiatives dites «pour l'autodétermination» et la résiliation de l'Accord sur la libre circulation des personnes. «Car une protection salariale efficace est la condition pour le rejet de ces deux projets.» «La confiance est brisée. Nous attendons du Gouvernement un signal sans équivoque. Il en va de sa crédibilité. Nous ne pourrions, le cas contraire, soutenir l'accord-cadre», conclut Vania Alleva. ■

Les syndicats veulent des mesures d'accompagnement renforcées

Les pressions sur les salaires restent une réalité, comme le montre encore le rapport annuel du Secrétariat d'Etat à l'économie

Jérôme Béguin

Les pressions sur les salaires liées à la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse ne se relâchent pas, comme le montre le rapport annuel du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement publié la semaine dernière. Sur la période 2016-2017, les commissions tripartites (Etat, employeurs et employés) et paritaires (employeurs et employés) ont vérifié le respect des

conditions de travail et de salaire dans quelque 44 000 entreprises suisses et étrangères et auprès de 170 000 travailleurs. Dans l'ensemble du pays, 7% des entreprises suisses, 36% des travailleurs détachés et 33% des prestataires de services indépendants ont fait l'objet de l'un de ces contrôles introduits en 2004 et couvrant toutes les régions et tous les secteurs d'activité. Résultat, les taux de sous-enchère salariale relevés par les commissions tripartites cantonales restent stables, à 13% dans les sociétés suisses et 16% au sein des entreprises de détachement vérifiées, contre respectivement 11% et 14% la période précédente. Dans les entreprises assujetties aux conventions collectives de travail étendues, les infractions aux conditions d'embauche notées par les commissions tripartites passent de 27% pour les employeurs suisses et de 25% pour les entreprises de détachement à 24% chacun. Dans les sociétés suisses, les taux d'infractions les plus hauts ont été constatés dans la branche de la sécurité, dans le secteur principal de la construction et dans le nettoyage. Parmi les 6634 indépendants contrôlés, une indépendance fictive a été soupçonnée auprès de 461 cas au total, soit 7%.

PAS DE RECUL DES INFRACTIONS

Le Seco appelle à interpréter ces chiffres «avec prudence», «les organes d'exécution appliquent une stratégie de contrôle basée sur le risque», soit sur le soupçon. Certes, mais, comme le relève l'Union syndicale suisse (USS) dans un communiqué, «plusieurs cantons ont fixé des salaires de référence si bas que les entreprises qui pratiquent la sous-enchère peuvent passer sans problème à travers les contrôles». Quoi qu'il en soit, ces statistiques indiquent des tendances qui permettent de tirer des conclusions politiques: les pressions sur les salaires sont une réalité, et les abus et les infractions ne reculent pas; les mesures d'accompagnement sont donc indispensables et doivent être renforcées, jugent les syndicats. Avant toute chose, il faudrait que les mesures existantes soient correctement appliquées. L'USS et Unia regrettent que trop peu de cantons utilisent la possibilité d'interrompre les travaux sur les chantiers en cas de soupçon de dumping salarial. 142 suspensions ont été prononcées dans seulement cinq cantons: Genève (72), Berne (60), Vaud (4), Saint-Gall (4) et Valais (2). Unia demande «davantage de compétences des organes de contrôle paritaires en matière de suspension de travail en cas de dumping, des dispositions plus strictes dans le droit des marchés publics pour prévenir la sous-enchère salariale, une loi sur les faillites qui soit efficace et mette enfin un terme aux faillites frauduleuses sur le dos des salariés et une extension de la protection contre les licenciements, en particulier pour les salariés qui luttent contre le dumping salarial», détaille le syndicat dans sa prise de position.

PAS TOUCHE À L'OBLIGATION D'ANNONCE

Une des mesures d'accompagnement est dans le collimateur de la Commission européenne, qui négocie un nouvel accord-cadre institutionnel avec la

Confédération. Il s'agit de l'obligation d'annonce, soit la procédure qui oblige les prestataires de services européens à annoncer leurs employés aux autorités suisses huit jours avant le début de l'activité. Près de 240 000 titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (jusqu'à 90 jours) soumis à cette obligation ont pris une activité en Suisse en 2016-2017. Leur nombre a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente et doublé en dix ans. Au niveau cantonal, le Tessin a été le canton le plus touché par la hausse des prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse avec 15% des travailleurs additionnels actifs sur son territoire, suivi de Genève, Vaud, Berne et Argovie, crédités de 9% chacun. Ils ont dans l'ensemble fourni un volume total de travail équivalent à plus de 23 000 travailleurs à l'année. Par rapport au volume de travail total des employés domiciliés en Suisse, cela ne représente qu'une part de l'emploi de 0,6%, mais

supprimer cette obligation d'annonce «ouvrirait tout grand la porte à la sous-enchère», met en garde l'USS. Pour la faïtière syndicale, cette option n'entre juste «pas en ligne de compte» et, pour Unia, elle est «impensable». Rappelons que les mesures d'accompagnement sont la condition du soutien des syndicats à la voie bilatérale. Unia juge préoccupante cette augmentation du travail temporaire. Non seulement il s'agit d'emplois précaires assortis généralement d'un délai de résiliation de quelques jours, mais il est difficile de contrôler le respect des conditions de travail de salariés qui ne résident que peu de temps en Suisse. Pour le syndicat, il est nécessaire de réglementer de façon plus stricte le recrutement par les agences de travail temporaires et d'améliorer l'efficacité des contrôles par de nouvelles mesures ciblées. ■



THIERRY PORCHET

Le nouveau rapport du Seco montre qu'un contrôle sur quatre révèle des infractions dans les entreprises suisses comme étrangères. Parmi les secteurs les plus touchés pour les sociétés helvétiques, la sécurité, la construction et le nettoyage.

LES FEMMES METTENT LA PRESSION

Le 14 juin, des milliers de femmes se sont réunies dans toute la Suisse pour protester contre l'inégalité salariale. La mobilisation ne fait que commencer...

Manon Todesco

De Genève à Zurich, en passant par Berne, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, des milliers de femmes se sont mobilisées le 14 juin dernier en faveur de l'égalité salariale, vingt-sept ans après la célèbre grève des femmes qui paralysait le pays et trente-sept ans après l'introduction du principe d'égalité dans la Constitution fédérale. Stands d'information, tractages, pique-nique, débats, actions symboliques ou encore cortèges, les syndicats – dont Unia – et les organisations de femmes ont mis le paquet pour faire entendre leurs revendications. Alors que le 14 juin marquait aussi le coup d'envoi de la Coupe du monde de football, les femmes ont sifflé l'arrêt de jeu. Dans le Jura, Unia a symboliquement remis au directeur de la Chambre du commerce et d'industrie un ballon découpé. «Les inégalités salariales sont un mauvais tacle aux femmes, méritant un carton rouge! Un écart salarial situé entre 15 et 20% est tout aussi absurde que de vouloir jouer un match avec un ballon dégonflé.»

A Genève, les femmes des syndicats de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ont distribué des cartons rouges aux abords de la fan zone de Plainpalais et adressé une lettre aux parlementaires genevois à l'Assemblée fédérale pour les enjoindre à défendre comme il se doit les droits des femmes. Pour rappel, le Parlement débat actuellement d'une révision de la Loi sur l'égalité et le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur un contrôle systématique de toutes

les entreprises, une correction obligatoire des salaires discriminatoires et des sanctions pour les employeurs en cas d'infraction. «Personne n'accepterait aujourd'hui que les entreprises reconnues coupables de violation de la Loi sur le travail aient simplement à en informer leurs employés, s'indigne Audrey Schmid, du syndicat Unia. Cela doit être la même chose pour la Loi sur l'égalité!»

10 MILLIARDS ENVOLÉS

Ce 14 juin est l'occasion de répéter, encore et toujours, que l'inégalité salariale entre femmes et hommes est une réalité, dans le monde mais aussi en Suisse. Selon Eurostat, cette différence serait de 17%, au-dessus de la moyenne de l'Union européenne. Chaque année, les femmes se font voler près de 10 milliards de francs de revenu, soit 303 000 francs en moyenne au cours d'une vie professionnelle. Ces montants échappent également aux assurances sociales, ce qui génère un plus grand risque de pauvreté chez les femmes, notamment au moment de la retraite. Deux cinquièmes de ces 17% sont purement de la discrimination salariale puisqu'ils ne s'expliquent pas par des facteurs objectifs tels que la différence de formation, la position hiérarchique ou encore les profils de tâches. L'Union syndicale suisse (USS) relève également d'autres raisons à ces écarts de salaire: la parentalité et l'environnement social sont déterminants. «Plus l'activité professionnelle des mères est acceptée par la société et meilleure et plus abordable est l'offre de structures d'accueil extrafamilial des



A Neuchâtel, les manifestantes ont exprimé en chanson leur ras-le-bol. Chaque année, les femmes se font voler près de 10 milliards de francs de revenu, soit 303 000 francs en moyenne au cours d'une vie professionnelle.

enfants, moins le “malus de maternité”, les désavantages entraînés par cette dernière, sont importants. C'est pourquoi l'USS s'engage pour que l'offre de telles structures soit développée et que le travail non rémunéré soit mieux réparti entre les sexes.»

UNE CAMPAGNE, UNE MANIF ET UNE GRÈVE

Afin de sensibiliser la population à la question de l'égalité salariale, l'USS porte le débat dans les bistrotts avec une campagne ayant pour slogan: «Egalité salariale: mettons la pression!» Lors de la journée d'action du 14 juin,

la «bière de l'égalité» brassée par la brasserie vaudoise La Nébuleuse était vendue pendant les manifestations organisées, et elle est, dès à présent, servie dans certains restaurants et bars de Lausanne, Genève, Aarau, Bâle, Berne, Lucerne et Zurich. Les femmes ne s'arrêtent pas là. Une grande manifestation nationale «Pour l'égalité salariale et contre les discriminations sexistes» aura lieu à Berne le 22 septembre prochain. Et pour dépasser la seule question de l'égalité salariale et remettre largement en cause le sexisme de nos sociétés, un mouve-

ment de plus grande ampleur sera nécessaire selon la CGAS. C'est pour cela qu'une journée d'action et de grève aura lieu le 14 juin 2019. «Le 14 juin 1991, les femmes s'étaient mobilisées sous le slogan 'Mieux qu'un rêve, une grève'. En 2019, on ne rêve plus, on grève!» conclut Anne Michel, du Syndicat des services publics à Genève. ■

Plus d'infos sur fb.me/mettons-la-pression et sur www.mettons-la-pression.ch

PALME D'OR DE LA DISCRIMINATION SALARIALE... CONTESTÉE

Unia région Neuchâtel a remis une palme d'or de l'inégalité salariale à l'entreprise Melet Schlœsing Pharmaceuticals SA à La Chaux-de-Fonds. L'entreprise pharmaceutique, en place depuis près de vingt ans dans la zone, a engagé un couple d'opérateurs polyvalents rémunérant monsieur à hauteur de 3000 francs brut par mois à plein temps, et madame à 1000 francs brut pour un mi-temps. Pour Unia, l'entreprise a violé le principe de l'égalité salariale (- 33.33 %), l'interdiction de sous-enchère salariale (- 48 % environ) ainsi que le salaire minimum légal neuchâtelois (jusqu'à - 41,65 %) pour la période travaillée depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum neuchâtelois en août 2017. «Le cas va être dénoncé à la Commission tripartite neuchâteloise de l'observation du marché du travail, précise Isabel Amián, secrétaire syndicale au groupe d'intérêts femmes. Nous porterons également l'affaire devant le Tribunal des prud'hommes pour demander un rétroactif salarial cumulé de 11 042,60 francs. Pour Unia, c'est un cas d'école qui prouve aux parlementaires bourgeois que des contrôles automatiques dans toutes les entreprises, et des sanctions pour ceux qui ne jouent pas le jeu, sont indispensables. »

Contactée par nos soins, l'entreprise ne nie pas les salaires versés mais livre une toute autre version. «José* était dans une situation financière compliquée et il avait besoin de travailler, raconte François Melet, patron français du groupe de passage en Suisse ces derniers jours. Comme nous avions éventuellement besoin d'une personne en plus, je l'ai moi-même

embauché, chose que je ne fais jamais, fin 2016.» José est payé 3000 francs pour son mois d'essai, puis est augmenté à 4000 francs. «Au bout de quelques semaines, José me dit qu'il est marié, que sa femme déprime seule à la maison, et me demande de l'embaucher.» Ne parlant pas français, l'administrateur refuse dans un premier temps. «José était prêt à tout pour avoir sa femme à ses côtés et il m'a prié de bien vouloir baisser son salaire à 3000 francs et de l'embaucher elle à 1000 francs par mois avec un contrat flottant à mi-temps étalé sur six mois. La condition était qu'elle vienne travailler quand elle voulait.» Après avoir donné son feu vert de principe, la fiduciaire qui gère les contrats « met sur pied un montage », « à la demande de José ». Tout le monde est content et l'arrangement ne coûte pas plus cher à la société. L'épouse de José, « qui n'est finalement pas venue souvent travailler », finira par faire un burn-out. «J'ai agi par sentimentalisme en voulant aider ce couple, mais on ne m'y reprendra plus», regrette François Melet, qui assure que tous les autres collaborateurs sont correctement payés et que les postes clés de son groupe sont principalement aux mains de femmes. «Pour moi, cette palme est une insulte. »

Selon Isabel Amián, non seulement les propos de François Melet sont faux, mais en plus, cela ne change rien: les salaires versés ne respectant pas les usages, ils restent illégaux. Aujourd'hui, le couple a quitté l'entreprise. ■ **MT**



Unia Neuchâtel a profité de ce 14 juin pour remettre à une entreprise du canton une palme guère enviable.

POING LEVÉ

DU FAIR-PLAY S.V.P.

Par Jérôme Béguin

Hors-jeu? A l'initiative de Solidarités Vaud, une quarantaine de manifestants se sont rassemblés jeudi dernier devant la fan zone d'Ouchy à l'occasion du coup d'envoi du Mondial de football en Russie renommé pour l'occasion la «Coupe du monde de la honte». «Nous ne trouvons pas normal qu'un pays qui bombarde les populations civiles en Syrie, annexe les territoires des pays voisins dans l'impunité totale et réprime tous ceux qui s'expriment contre sa politique puisse accueillir la Coupe du monde», a résumé, au micro de La Télé, Hanna Perekhoda, militante de Solidarités... Mais ils ne veulent pas nous lâcher les baskets un moment!? S'il fallait respecter les droits humains pour organiser cette compétition, bien peu de pays se porteraient candidats... Quant aux bombardements, relevons que la coalition internationale de 70 pays menée par les Etats-Unis a procédé à quelque 30 000 frappes aériennes en Syrie et en Irak depuis 2014 et, que d'après une longue enquête du *New York Times* parue l'automne dernier, une opération sur cinq a provoqué des victimes civiles. Où pourrait bien alors se tenir la grande fête du ballon rond? En Suisse? Et encore...

Sortez les cartons Les militants ont tout de même raison, ce genre de grands raouts est l'opportunité de faire un peu de ramdam. Il s'agit aussi de faire pression sur la FIFA afin qu'elle s'engage pour le respect des droits humains et des normes sociales. Ainsi, en Russie, comme le dénonce Solidar Suisse, l'œuvre d'entraide proche des syndicats et du Parti socialiste, les constructeurs de stade ont été autorisés à augmenter de manière unilatérale les heures de travail sans compensation. En outre, les employeurs ont fait recours à une main-d'œuvre migrante, souvent exploitée. Il en est de même au Qatar, où 250 000 travailleurs immigrés s'activent sur les infrastructures du Mondial 2022, dans des conditions extrêmement précaires, proches de l'esclavage. Des centaines d'ouvriers ont perdu la vie. On parlait des Etats-Unis, ils viennent justement de se voir attribuer avec le Canada et le Mexique l'organisation de la manifestation en 2026. Selon l'indice de la Confédération syndicale internationale, les droits des travailleurs sont régulièrement violés aux Etats-Unis comme au Mexique.

Marquer la FIFA à la culotte Comme le demande Solidar, la FIFA doit impérativement intégrer une dimension sociale dans les contrats qu'elle signe avec les pays hôtes de la compétition. En s'appuyant sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les accords des Nations Unies relatifs aux droits humains, il serait possible de garantir des conditions de travail décentes sur les chantiers et le respect des droits humains.

JUIN 1918 LES MANIFESTATIONS CONTRE LA VIE CHÈRE

Sur fond de crise européenne, le pays est agité de violents conflits sociaux qui culminent en novembre 1918. Le centenaire de la grève générale est l’occasion de rappeler cet événement central de l’histoire de la Suisse

Textes Anne-Sylvie Mariéthoz

Le 10 juin 1918 à Zurich. Des centaines de femmes se rassemblent devant l’Hôtel de Ville de Zurich où siège le Grand Conseil. «Nous avons faim», proclament les pancartes des manifestantes. Elles exigent des autorités qu’elles prennent des mesures en faveur des familles les plus indigentes, en particulier celles des mobilisés. Elles réclament en outre la mise sous séquestre des stocks de nourriture, afin de la distribuer selon les besoins. Quelque 700 000 Suisses, soit un cinquième de la population, vivent sous le seuil de pauvreté en cet été 1918. Le chômage s’est aggravé dès 1914 et 22% des travailleurs ne sont que partiellement occupés. «Même ceux qui ont conservé leur emploi sont aux limites de la misère», indique le syndicaliste Constant Frey (auteur de *La grève générale de 1918*). Les milieux ouvriers s’enfoncent toujours plus dans la pauvreté, mais aussi les petits fonctionnaires et les employés.

LE FLÉAU DE LA SPÉCULATION

Même si la Suisse n’est pas directement partie prenante de la guerre qui sévit alors en Europe, une grande partie des Helvètes sont mobilisés. Ils passent environ un tiers de leur temps à l’armée, sans soldo ni indemnité. Les familles subissent une perte de revenu nette, à laquelle s’ajoute l’augmentation du coût de la vie. La pression conjuguée des pénuries et de la spéculation fait grimper les prix des denrées de manière marquante. Les importations de céréales et de charbon se raréfient dès le début de la guerre. Le prix du pain double en l’espace de trois ans et celui des œufs est multiplié par trois.

Le Conseil fédéral, auquel le Parlement a conféré les pleins pouvoirs au commencement des hostilités, reste impuissant face à cette flambée des prix. Les habitants des villes éprouvent une colère croissante envers les paysans et surtout envers les «accapareurs», véritable fléau de cette époque de disette. Il s’agit de grossistes et de commerçants, qui parcourent les campagnes pour acheter tous les stocks disponibles et les revendre ensuite au prix fort. Le Gouvernement tarde à prendre des mesures et, pendant ce temps, la spéculation va bon train. Or, si les syndicats réclament, dès 1914, des règlements sur les prix et la distribution des marchandises de première nécessité, leurs requêtes ne rencontrent que peu d’écho. Les principales denrées alimentaires ne seront rationnées qu’à partir de la troisième, voire même de la quatrième année de guerre, indique Constant Frey. La carte de pain est introduite en octobre 1917, celle de graisse le 1^{er} mars, celle de fromage le 1^{er} juin suivant.

REVENDICATIONS D'URGENCE

Les travailleurs ont la sensation de porter à eux seuls l’effort de guerre et d’être les seules victimes de la situation. Ce sentiment est renforcé par le fait que de nombreux secteurs de l’industrie traditionnelle (chimie, textile, mécanique, aliment) réalisent d’excellentes affaires et peuvent servir à leurs actionnaires des dividendes allant jusqu’à 20%, voire davantage, indique l’historien Marc Vuilleumier. Quelques mois plus tôt, le 4 février, un comité d’action s’est formé à Olten, regroupant des délégués du Parti socialiste suisse et des syndicats. Le but de ce comité — surnommé le «Soviet d’Olten» par ses détracteurs — est de négocier avec le Conseil fédéral pour défendre la cause des plus démunis.

En mars 1918, il adresse au Gouvernement une série de revendications d’urgence, portant essentiellement sur des questions d’approvisionnement (imposition de prix maxi-

mal, instauration d’un office fédéral de l’alimentation, création de réfectoires publics), mais aussi sur les conditions de travail (salaires minimaux, réduction du temps de travail). Pour obtenir ces mesures et faire pression sur le Gouvernement, le Comité d’Olten vote un plan de grève générale. Mais cette arme de la grève générale est loin de rallier toute la gauche, relève l’historien. Les centristes admettent seulement le principe d’une grève pacifique, disciplinée, utilisée comme arme ultime si les négociations échouent.

L'AFFAIRE DU PRIX DU LAIT

Malgré ses réticences, le Comité a l’occasion de brandir bientôt sa menace de grève générale. Le 3 avril 1918, sous la pression des milieux paysans, le Conseil fédéral décide une augmentation de 25% sur le prix du lait. Dans un contexte déjà tendu, cette mesure frappe directement les milieux les plus défavorisés, soit la classe ouvrière, mais aussi plus généralement la population des villes. Les produits laitiers constituent la base de l’alimentation de nombreuses familles. Aussi la mesure est-elle extrêmement impopulaire, fédérant contre elle tous les salariés, employés, fonctionnaires ou ouvriers. Même une partie des milieux politiques bourgeois la combattent. Le Comité d’Olten exige que le Gouvernement revienne sur cette décision. Or, le Conseil fédéral temporise et renvoie la balle à l’Assemblée. Pour finir, cette dernière coupe la poire en deux et choisit de limiter la hausse à la moitié de ce qui était prévu, tandis que le lait vendu aux indigents reste exempté de cette hausse. Il s’agit en somme d’une demi-concession. Pourtant, le 22 avril, le Comité d’Olten, les délégués de l’Union syndi-

cale et du Parti socialiste suisse décident de ne pas déclencher la grève. «La grève générale est une arme à deux tranchants qu’il est difficile à manier sans se blesser», analyse après coup *La Revue syndicale suisse* de mai 1918, reflétant toute l’ambiguïté des sentiments de la gauche vis-à-vis de cette grève. «La classe ouvrière doit se vouer plus que jamais à ce travail d’organisation qui la rendra plus forte», poursuit le commentateur. En somme, il s’agit d’être prêt «pour le moment où, sans qu’elle ait été précédée de nomination de comités d’action, de pourparlers et d’ultimatums, la grève générale se produira». Il parle au futur et non au conditionnel: la probabilité d’une grève ne semble plus faire de doute pour lui.

OU LA POLICE S'EN MÊLE

L’accalmie ne dure qu’un temps. De nouvelles hausses du coût de la vie interviennent rapidement, jointes à une pénurie croissante des vivres. Le Comité d’Olten appelle à des manifestations dans tout le pays, pour protester contre la vie chère et «pour un rationnement équitable». Une série de grèves locales éclatent le 17 juin et des débordements se produisent par endroits. Notamment à Bâle où des jeunes socialistes saccagent un restaurant de luxe, à Bienne où, quelques jours plus tard, les jeunes socialistes organisent une manifestation de la faim pendant une session de la Municipalité. Un arrêté fédéral autorise alors les cantons à prendre des mesures extraordinaires pour le maintien de l’ordre. Toute assemblée publique, tout cortège ou rassemblement, peut dès lors faire l’objet d’une surveillance policière. Cette mesure, qui bafoue le principe de la liberté de réunion et d’association prévue par la Constitution, renforce l’antimilitarisme de la gauche et pousse les mouvements ou-

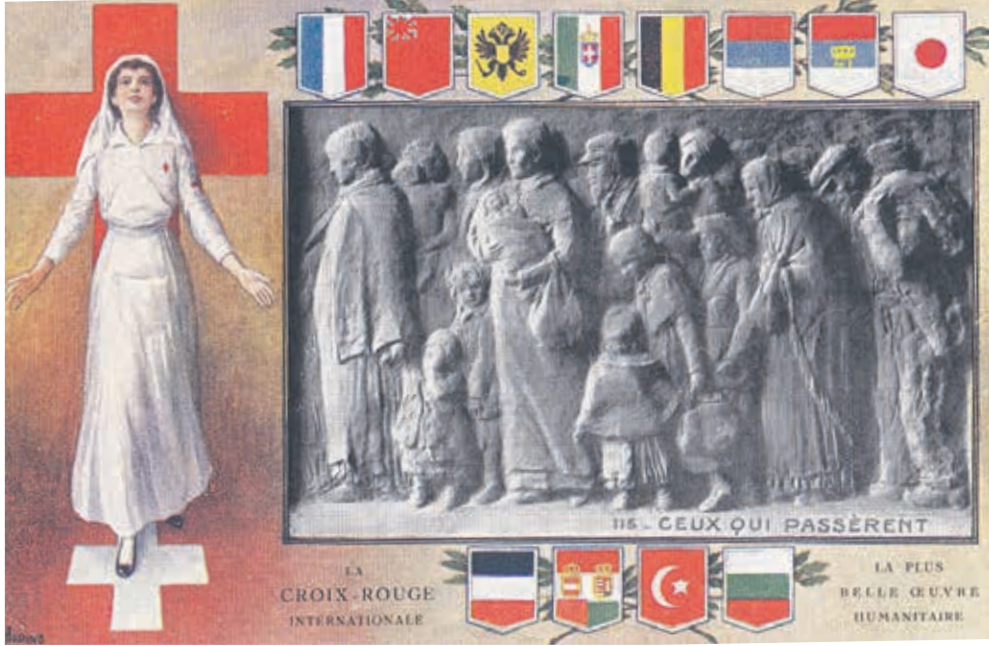


Les mesures tardent et la spéculation va bon train.

vriers à se radicaliser. Comme le relève l’historien Bernard Degen, le contentieux entre l’armée et les socialistes suisses ne date pas d’hier: il n’a cessé de s’accroître depuis le début du siècle. Sous prétexte de prévenir des violences éventuelles, «fruit d’agitateurs étrangers», de plus en plus de grèves locales ont été réprimées avec l’intervention de l’armée durant les dernières décennies. Il ne faudra pas beaucoup souffler sur les braises pour que la situation s’envenime encore... A suivre dans nos prochaines éditions. ■

Les droits des femmes: une cause superflue?

Quand il adresse ses revendications au Gouvernement en mars 1918, le Comité d’Olten fait figurer le suffrage féminin tout en haut de la liste. A la fin de la guerre, cette question est pourtant jugée très dispensable et devra patienter encore longtemps



1914-1918: les femmes sur tous les fronts!

A la campagne, dans les usines, dans les œuvres humanitaires: partout les femmes s’investissent sans compter durant la Grande Guerre. Mais en fait de reconnaissance, elles devront surtout se contenter de mots à la fin du conflit... et retourner à leurs casseroles

«Le rôle considérable joué par les femmes au point de vue humanitaire, social et économique, durant le conflit, ne démontre-t-il pas qu’il est insensé de les maintenir plus longtemps à l’écart des droits politiques?», demande la féministe Emilie Gourd lors d’une conférence prononcée en mars 1916 à Genève. Dès le début des hostilités, les femmes ont estimé qu’il allait de leur devoir de soutenir l’effort de guerre. Leur engagement y contribuera à bien des égards, pas seulement dans les domaines qui leur sont habituellement dévolus.

Avec l’enlèvement du conflit, les denrées viennent à manquer. Notamment pour les céréales, la Suisse dépend beaucoup des importations étrangères; or, celles-ci s’effondrent en raison de la guerre sous-marine dans l’Atlantique. A partir de 1916-1917, les autorités et les organisations agricoles multiplient les appels pour augmenter la production indigène. La campagne est privée de nombreux bras et les femmes sont tenues de remplacer les hommes, en assumant les tâches agricoles.

LA MOITIÉ DU SALAIRE MASCULIN

Dans l’industrie, c’est au sein des usines d’armement que les femmes sont le plus massivement engagées, la croissance de la production de matériel de guerre ayant entraîné une pénurie de main-d’œuvre. A Genève en décembre 1917, on compte par exemple 5195 femmes pour seulement 4565 hommes, employés directement ou indirectement dans les fabrications de guerre, note Anne-Françoise Praz. Ces ouvrières, surnommées les «munitionnettes», restent cantonnées à un travail répétitif et mal payé. Les lois sur le travail sont suspendues, ce qui les oblige à s’activer dans les usines avec des horaires étendus, de 10 à 12 heures, mais aussi la nuit et le dimanche. Leur



Les femmes sont massivement engagées dans la fabrication de matériel de guerre.

salaire est partout inférieur, parfois de moitié par rapport au salaire masculin signale l’historienne. Rares sont les voix qui protestent contre cette situation. En mai 1915, six cents ouvrières des usines de munitions Piccard & Pictet se mettent en grève. Elles défilent dans les rues de la ville de Genève pour réclamer une augmentation de salaire et sont rejointes par les manœuvres et les ouvriers. Ces derniers réclament 90 centimes par jour au lieu de 75, tandis que les femmes gagnent de leur côté 35 à 40 centimes... Leur investissement ne sera pas vraiment payé de retour, puisque beaucoup de femmes perdent leur emploi dès la fin du conflit, que ce soit dans les usines ou dans les administrations. Une fois la paix rétablie en Europe, les femmes sont bien souvent les premières licenciées. Plus question d’effort de guerre: les voilà renvoyées aux tâches ménagères, éducatives et caritatives. ■

Rosa Bloch-Bollag



Rosa Bloch-Bollag (1880-1922) met ses talents d’oratrice et d’infatigable agitatrice au service des événements de 1918. Elle appartient à l’aile gauche du Comité d’Olten.

Elle a été la seule femme à siéger dans le groupe restreint du Comité d’Olten durant les premiers mois de sa création. Si le vote des femmes a figuré en bonne place dans la liste des revendications des grévistes de 1918, c’est sans doute à elle qu’on le doit.

Surnommée «Rosa la rouge» ou «la Rosa Luxemburg suisse», Rosa Bloch-Bollag s’est fait notamment connaître lors des manifestations de juin 1918 à Zurich. Le 10 juin, elle prend la tête d’un imposant cortège composé de femmes, parti de la Maison du Peuple pour rejoindre l’Hôtel de Ville, par la Bahnhofstrasse. Rosa fait un discours remarqué sur les marches de l’Hôtel de Ville, dans lequel elle réclame en substance que les denrées de première nécessité soient distribuées «sous le contrôle des travailleurs, selon les besoins et non selon les moyens». Le Gouvernement zurichois ne la suit pas aussi loin, mais quelques-unes de ses revendications sont entendues. Toute sa vie, Rosa se dépensera sans compter au service du mouvement féminin socialiste. En mars 1918, elle fait partie de l’aile gauche du Comité d’action d’Olten. La même année, elle préside la commission féminine du Parti socialiste suisse. Rédactrice du journal des travailleuses *Die Vorkämpferin*, ses articles sont remarqués pour leur engagement et leur qualité d’écriture. ■



SOURCES

Constant Frey, *La grève générale de 1918*, Genève, 1968.
Marc Vuilleumier, *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse, 1864-1960*. Lausanne et Genève, Éditions d’en bas et Collège du travail, 2012.
Anne-Françoise Praz, *Un monde bascule: la Suisse de 1910 à 1919*, Éditions Eisele, réédition 2003.
Elisabeth Joris, Brot, Geld und Frauenstimmrecht, article paru dans *Die Wochenzeitung*, 05.11.1998
www.grandeguerre.ch

BRÈVES

MULTINATIONALES RESPONSABLES: UN PREMIER PAS

Le Conseil national a accepté le contre-projet à l’initiative «multinationales responsables» par 121 voix contre 73. Le comité d’initiative se dit prêt à retirer son texte, afin que des règles contraignantes soient imposées plus rapidement aux multinationales ayant leur siège en Suisse.

Le contre-projet va bien sûr moins loin puisqu’il exclut notamment les gestionnaires et les dirigeants des firmes de cette responsabilité. Les dommages pris en compte seraient ceux attentant à la vie, à l’intégrité personnelle, au droit à la propriété et non pas à l’ensemble des droits humains et environnementaux. Si les multinationales prouvent avoir pris les mesures de protection nécessaires, elles seraient dédouanées des dégâts générés par leurs activités. La notion de diligence est centrale, puisque la firme aura l’obligation d’examiner régulièrement les risques de ses activités pour les droits humains ou environnementaux, de prendre les mesures nécessaires à leur respect et de rendre compte de la situation. Selon les critères proposés, quelque 670 firmes seraient soumises à ce devoir de diligence en Suisse. Lors des débats au Parlement, une variante incluant 1500 sociétés a été en revanche rejetée. Le Conseil des Etats se prononcera en automne. ■ AA

SHOPS: LES TESSINOIS RESTENT DÉTERMINÉS

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann persiste et signe: pas question que le salaire minimum de la nouvelle CCT des shops des stations-service soit appliqué au Tessin. Dans une réponse orale aux conseillers nationaux tessinois Carobbio, Pantani et Quadri, le ministre en charge de l’Economie a justifié que le salaire négocié par les partenaires sociaux, à savoir 3600 francs par mois, ne répondait pas «aux intérêts de la minorité tessinoise».

Giorgio Gargantini, responsable du tertiaire pour Unia au Tessin dénonce une discrimination (lire notre édition du 13 juin). «C’est une décision inacceptable pour le syndicat, car elle bafoue la dignité des travailleurs du Tessin, qui ne peut pas être considérée différemment du reste du pays. Considérant que rien ne justifie qu’au sud des Alpes, il n’y ait pas les mêmes conditions de travail que dans les autres régions, cette injustice met en danger la cohésion sociale du pays.» La récente publication du rapport 2017 du SECO (lire en page 3) montre qu’environ 70% des cas de dumping ont été décelés au Tessin, puis à Genève et à Zurich. Un canton sous pression, soumis à des contrôles intensifs. Le secrétaire syndical s’indigne de cette contradiction. «D’un côté, ce rapport insiste sur la nécessité d’intervenir de manière orientée en se concentrant sur les secteurs et les régions à risques et, de l’autre, on refuse d’appliquer dans le tertiaire tessinois ce qui est sans doute la mesure d’accompagnement la plus importante, à savoir respecter les salaires minimums obligatoires prévus par les CCT.»

La centaine de travailleurs du secteur ayant signé la pétition et Unia ne baissent pas les bras et se battent pour leur revendication «d’autant plus légitime». Ils continueront à plaider pour l’instauration de ce salaire minimum, même progressive. ■ MT

MANIFESTATION: POUR UNE SUISSE PLUS SOLIDAIRE

Sous un soleil complice, quelque 2000 personnes ont manifesté samedi dernier à Berne contre le racisme et la xénophobie. Organisé par Solidarité sans frontières et soutenu par une soixantaine d’organisations dont Unia, le rassemblement a été l’occasion de réclamer une politique d’asile et des étrangers plus humaine, l’arrêt des renvois forcés, la régularisation des sans-papiers, ou encore la fin du pillage des pays du Sud.

La rencontre s’est déroulée quelques jours avant la Journée internationale des réfugiés, célébrée le 20 juin et sur fond de crise migratoire, suite à l’affaire de du bateau humanitaire l’Aquarius, interdit d’accoster en Italie avec plus de 600 exilés à son bord sauvés au large de la Lybie... ■ L’ES



BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat
Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage
Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.

Granges-Longeau: syndicat
Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

TRANSJURANE

Fleurier
Ouverture du bureau: lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique: lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE
Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:
Neuchâtel: le mardi 21 août à 16h.
La Chaux-de-Fonds: le jeudi 23 août à 16h.

CONFÉRENCE
Une conférence sur le thème «Soins privés: financement et répercussions sur les conditions de travail» aura lieu **le 20 juin à 20h** à l’hôtel de la Gare de Moutien.
Déroulement:
· Introduction de Samuel Burri, responsable de la branche des soins, de la Centrale Unia
· Conférence de Pierre-Alain Fridez, Conseiller national
· Débat et témoignages.
Collation offerte.
Informations : Claudia Catellani, 079 101 33 29, claudia.catellani@unia.ch

GRUPE DES RETRAITÉS

Sortie annuelle des retraités Unia Transjurane
Le comité des retraités d'Unia Transjurane vous invite à venir participer à la sortie annuelle qui se déroulera le **7 septembre prochain**.
Au programme:
9h à 10h30: visite du jardin botanique de Porrentruy (RDV devant le lycée cantonal à 9h).
10h30 à 11h15: trajet Porrentruy – Grandfontaine.
11h15 à 12h: visite du musée des vieilles traditions à Grandfontaine.
Dès 12h: apéro suivi du repas de midi.
Prix: 15 fr. par personne. Inscriptions obligatoires jusqu'au **31.08**. Réservations et renseignements: 032 421 10 56. Attention nombre de places limité!

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h. Vendredi de 9h à 12h (administration uniquement).
Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 14h30 à 18h. Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
Saignelégier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi de 14h30 à 18h. Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).

Permanence téléphonique: du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h au 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.
Tavannes: lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.
Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
Saignelégier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Permanence téléphonique: tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

La permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.
Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.
Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.
Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Sierre – Sion – Martigny – Monthey
Guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Lundi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.
Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606. Depuis la France au 0041 848 606 606.

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2017

Lausanne – Nyon – Vevey
Depuis cette année les secrétariats de Lausanne, Nyon et Vevey ne remplissent plus les déclarations d’impôts. Vous devez dorénavant vous rendre auprès des différents sites de l’Avivo: **Lausanne:** Avivo Lausanne, place Chauderon 3,

1^{er} sous-sol, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, tous les jours sauf le mercredi (sans rendez-vous) jusqu’au 29 juin.
Une participation variant entre 25 à 50 francs vous sera demandée. avivo.vaud@gmail.ch

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h. Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Château-d’Œx: pas de dates fixes, prendre contact avec le secrétariat de Vevey.
Lausanne: place de la Riponne 4. Lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.
Le Sentier: Grand - Rue 44. Mardi et jeudi de 14h à 18h.
Morges: Grand - Rue 73 – 75. Jeudi de 16h à 18h30, dernier samedi du mois de 9h à 11h.
Nyon: place Bel-Air 6. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Payenne: rue du Simplon 10. Jeudi de 16h à 18h30.
Crissier: rue des Alpes 51. Mardi et jeudi de 16h à 18h30.
Vevey: avenue Paul-Cérésolle 24. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois. Patronat Ital/Uil: de 14h à 16h, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Yverdon: rue Haldimand 23. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30. Samedi de 9h à 11h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80.
Crissier: 021 612 00 40.
Morges: 021 811 40 70.
Nyon: 022 994 88 40.
Yverdon: 024 424 95 85.
Le Sentier: 021 845 62 66.
Vevey: 021 925 70 01.
Aigle: 024 466 82 86.

LA CÔTE

ADRESSE PROVISOIRE

En raison de travaux, nous vous informons que le secrétariat syndical de La Côte vous accueille **provisoirement à l'adresse suivante: place Bel Air 6, 1260 Nyon.** Les numéros de téléphone et les horaires de permanences syndicales restent inchangés. Merci de votre compréhension.

LAUSANNE

SECRÉTARIAT

Nouvel horaire
Notre secrétariat de Lausanne est ouvert **uniquement les après-midis** (fermé les

matins). Heures d'ouverture:
Lundi de 13h30 à 17h30.
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h30.
Vendredi de 13h30 à 16h.
Les horaires du téléphone et des permanences ne changent pas.

GRUPE DES RETRAITÉS

Programme d'activités
Excursion en car:
mercredi 4 juillet au Lac Saint-Point - La Cure (inscription jusqu'au 15 juin).
Séance du comité:
mercredi 5 septembre à 9h45 chez Unia.
Journée raclette au refuge de Sauvabelin:
mercredi 19 septembre dès 11h.
Séance du comité:
mercredi 5 décembre à 9h45 chez Unia.
Repas de fin d'année: mercredi 12 décembre au restaurant La Treille à Prilly.

D'autres séances de comité pourront être fixées selon les activités.

NORD VAUDOIS

CAISSE DE CHÔMAGE

Nouvel horaire
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.
Permanence téléphonique:
même horaire, 024 424 95 85.

RIVIERA – EST VAUDOIS

AIGLE

Syndicat et caisse de chômage:
Le secrétariat syndical et la caisse de chômage Unia d'Aigle vous accueillent dans ses nouveaux locaux au chemin de la Zima 2, 3^e étage.
Permanences syndicales:
Mardi et jeudi de 16h à 18h30. 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h.
Guichet de la caisse de chômage:
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.
Permanences téléphoniques:
Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h. Mercredi et vendredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

COMMUNIQUÉ

UNE CONVENTION CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT MISE SUR RAIL

Le débat sur #BalanceTonPorc (#Meetoo) a des effets concrets sur le nouveau droit international. La 107^e Conférence internationale du Travail de l’Organisation internationale du Travail (OIT), qui a pris fin à Genève vendredi 8 juin, a jeté les bases d’une nouvelle convention de l’OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Dans le contexte des déclarations et des témoignages toujours plus nombreux de femmes victimes de violences et de harcèlement ainsi que de marches de protestation dans le monde entier, une telle convention était attendue depuis trop longtemps, et est de toute urgence nécessaire. La délégation suisse des travailleurs et des travailleuses salue ces décisions. La convention devra avoir pour élément central des dispositions accordant toute son importance à la prévention de la violence et du harcèlement et garantissant une protection contre la violence à l’ensemble des travailleurs et des travailleuses. Les Etats doivent être contraints d’interdire la violence et le harcèlement dans le monde du travail ainsi que d’élaborer et appliquer des stratégies et des programmes concrets pour lutter contre ces réalités. En outre, l’application des lois doit être contrôlée par les inspectorats du travail ainsi que par d’autres moyens. Les victimes de violences et de harcèlement doivent être protégées et leurs auteurs punis. Une attention particulière sera aussi accordée à la prévention et à la formation sur ces questions. Une ombre au tableau: dans le document final adopté par la conférence qui servira de base à l’élaboration de la convention l’an prochain, des groupes de personnes particulièrement vulnérables comme les travailleurs et les travailleuses LGBTI ne sont pas explicitement mentionnés.

La délégation suisse des travailleurs et des travailleuses dresse dans l’ensemble un bilan positif de la 107^e Conférence internationale du Travail. Hélène Agbémégnah, qui a pris la parole en séance plénière, s’est focalisée sur l’égalité entre femmes et hommes et les conditions de travail. Sur ce point, il a été en particulier question de la récente évolution concernant la Loi sur l’égalité. Ici aussi, il reste précisément encore beaucoup à faire pour arriver enfin à l’égalité salariale entre les sexes. Pour cela, des mesures efficaces sont nécessaires. ■ USS

«Electros pas contents, on va couper le courant!»



THIERRY PORCHET

Une centaine d'électriciens ont manifesté la semaine dernière à Lausanne pour une revalorisation de leur métier et une meilleure CCT

Aline Andrey

La pluie en a sûrement découragé plus d'un. Mais ils étaient tout de même une centaine de manifestants mardi 12 juin à se réunir sur la place de la Riponne devant le bâtiment d'Unia. Entre deux averses, le cortège s'ébranle bruyamment, fumi-gènes et banderoles en prime. Une action coup de poing organisée par le Comité d'action Unia des électriciens vaudois (CAEV) en écho à la manifestation nationale du 19 mai à Zurich. Ces deux mobilisations s'inscrivent dans le cadre du renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) avec l'Union suisse des installateurs-électriciens (l'USIE). Entre autres demandes des travailleurs: une augmentation de salaire de 150 francs par mois

pour tous, le relèvement des indemnités pour les repas de 12 à 20 francs par jour, la majoration de 50% des heures effectuées le soir et le samedi matin, ainsi que le respect de la CCT pour les apprentis. «Un des objectifs du collectif vaudois, c'est aussi d'être en capacité de négocier un avenant le meilleur possible à la CCT nationale dans le canton», explique Lionel Roche, responsable du secteur artisanat d'Unia Vaud.

METTRE LA PRESSION

«On est là pour se faire entendre!» hurle Laurent Tettamanti, secrétaire syndical d'Unia Vaud. Il ne fallait pas le dire deux fois tant la motivation se lisait sur les visages des électriciens et des militants venus les soutenir, notamment du parti Solidarités. Tout au long du cortège, les slogans ont fusé, démon-

trant une fois encore notre addiction à l'électricité: «Sans électros, pas de McDo, pas de resto, pas de réseaux, pas de métro... c'est le chaos!» Ou encore: «Electros pas contents, on va couper le courant!» Durant le défilé, c'est le trafic qu'ils ont ralenti en s'asseyant brièvement sur les routes qu'ils traversaient, sous un ciel zébré d'éclairs. Des policiers en moto ont escorté la manifestation, mais n'ont pas apprécié les quelques chemins de traverse pris par les participants. Au point d'enclencher leurs sirènes devant la gare. «La police nous aide à attirer l'attention», lance Fred Martins, électronicien et membre du CAEV, en souriant. «Le patronat doit comprendre que nos slogans ne sont pas des paroles en l'air! On en a marre de ne pas être respectés et de faire toujours plus.»

PAROLES D'ÉLECTRICIENS

«On veut montrer qu'on est là, déterminés, pour une revalorisation de notre métier qui demande quatre ans de formation et évolue sans cesse», explique Romain Pache, délégué du personnel qui participe aux négociations au niveau national. «Notre métier ne consiste pas seulement à tirer un câble. Nous devons nous tenir sans cesse au courant des nouvelles technologies. Nous représentons la pierre angulaire du bâtiment, car nous devons travailler avec tous les corps de métier. Après l'architecte, c'est nous qui connaissons le mieux les chantiers sur lesquels nous sommes toujours les premiers et les derniers! Avec, pour conséquence, de devoir rattraper les retards. C'est stressant!» De surcroît, les heures supplémentaires ne sont pas majorées, alors

que les salaires sont déjà bas. A ses côtés, Miah Rahmat opine du chef: «Je suis apprenti en dernière année. Et la plupart de mes camarades veulent déjà quitter le métier, car les conditions ne sont pas bonnes. Pour ma part, j'adore cette profession, donc je continue.» Il ajoute: «Mon ancien patron me disait que les syndicats foutaient la m... Mon patron actuel, au contraire, nous soutient.» Dans tous les cas, les électriciens disent être prêts à «couper le jus» sur les chantiers de Zurich à Lausanne si leurs revendications ne sont pas entendues, tout en espérant ne pas devoir en arriver là. ■

DE NOUVEAUX CHAUFFEURS UBER SE REBIFFENT

Soutenus par Unia, des employés d'une société vaudoise partenaire du géant étasunien ont débrayé la semaine dernière

Jérôme Béguin

Nouvelle grève de chauffeurs Uber. Le 12 juin, soutenus par Unia, quatre conducteurs de la société 2Ways ont débrayé et manifesté devant les bureaux romands de la multinationale à Carouge (GE). Pour rappel, en décembre dernier, une vingtaine de salariés engagés par des sociétés partenaires du géant étasunien avaient tenu au même endroit un piquet de grève, dénonçant de graves violations du droit du travail et des assurances sociales. «Le même schéma se répète», a déclaré au cours d'un point presse Umberto Bandiera, responsable transports et logistique Unia pour la Suisse romande, entouré des quatre grévistes. «Il s'agit encore d'une société enregistrée dans le canton de Vaud, qui recrute essentiellement des travailleurs frontaliers et transporte exclusivement de la clientèle pour le compte d'Uber. Un des deux associés

de 2Ways nous est d'ailleurs connu, il était actif dans l'une des trois sociétés partenaires avec lesquelles nous sommes en conflit, Diagne Limousine. Lorsque nous l'avons attaqué en justice, il a fait radier son entreprise du Registre du commerce pour en créer une nouvelle qui mène la même activité.» Et les pratiques restent inchangées. Les conducteurs ne sont pas déclarés, ils accumulent les heures de travail et les salaires promis ne sont pas versés.

1500 FRANCS NET PAR MOIS

«Pour un salaire net compris entre 1500 et 2500 francs, ils doivent travailler souvent plus que les 45 heures hebdomadaires autorisées», indique le secrétaire syndical. «On était motivé, on n'a pas compté nos heures pour essayer d'atteindre le chiffre d'affaires qu'on nous fixait. Chaque semaine, on nous mettait la pression en nous montrant des chiffres et des courbes et en nous laissant entendre qu'on ne travaillait pas assez. Mais

il est impossible d'atteindre les objectifs», témoigne l'un des chauffeurs. «On est menotté au volant, explique un autre. J'habite à Lyon et j'ai trouvé un pied-à-terre à Culoz, à deux heures de Lausanne. J'ai calculé que ce trajet me coûtait 520 euros en gasoil par mois. On nous a obligés en outre à contracter un forfait téléphonique à 99 francs mensuels d'une durée d'une année. Une fois payés ces frais, il ne nous reste pas grand-chose, surtout que le change est défavorable. On veut maintenant récupérer notre dû.»

LICENCIÉS

Le second associé de 2Ways a pourtant affirmé à la *Tribune de Genève* que «les charges sociales sont correctement payées et les salaires selon la CCT respectés». «A eux de prouver la véracité de leurs allégations, les documents en notre possession ne vont pas dans ce sens», commente Umberto Bandiera. Selon les informations d'Unia, 2Ways ne possède aucune autorisation pour la location de services, puisque c'est bien cette Convention collective de travail (CCT) qui s'applique, comme l'a tranché en mars dernier dans une prise de position le Secrétariat d'Etat à l'économie. Le syndicat a envoyé un courrier à Philippe Leuba en demandant au chef du Département de l'économie vaudoise d'ouvrir une médiation. «Les violations que nous avons constatées sont très graves et méritent l'attention des autorités.» En attendant, les chauffeurs grévistes ne reprendront pas le travail, l'employeur ayant licencié il y a quelques jours l'ensemble de ses collaborateurs pour raison «économique» après avoir semble-t-il découvert qu'ils s'étaient rapprochés du syndicat. Depuis la fin de l'hiver, une dizaine de personnes en tout auraient travaillé pour cette société.

LE PLUS GRAND ARNAQUEUR

De son côté, Uber jure ne plus faire appel à des sociétés partenaires. Les



NEIL LABRADOR

Des représentants d'Unia ont dénoncé les conditions de travail des chauffeurs grévistes relevant que, pour un salaire net compris entre 1500 et 2500 francs, ils devaient souvent travailler plus que les 45 heures hebdomadaires autorisées.

chauffeurs grévistes assurent pourtant avoir été aiguillés vers les associés de 2Ways depuis les bureaux genevois de l'entreprise technologique. Ils travaillaient sur sa plateforme et ont été rémunérés par 2Ways. Responsable transports et logistique d'Unia, Roman Künzler regrette un comportement relevant de la mauvaise foi et des engagements non tenus. Devant les autorités genevoises, Uber avait en effet convenu d'ouvrir des négociations avec Unia. Le syndicat attend depuis février un rendez-vous à cette fin. «On parle beaucoup de CarPostal en ce moment, mais

si on regarde les dégâts causés à la collectivité, ils sont autrement plus importants avec Uber, qui a cassé la branche des taxis, fait perdre des millions aux salariés, aux assurances sociales et aux impôts, tout en promouvant un système qui permet maintenant à la droite d'attaquer frontalement la protection des travailleurs, souligne Roman Künzler. Depuis le début, on a pu observer qu'Uber systématiquement ne respecte pas les lois. La société, qui économise deux tiers des coûts salariaux, est le plus grand arnaqueur de travailleurs en Suisse.» ■

LE TRAFIC DES PARTENAIRES SE DÉPLACE SUR VAUD

Alors que, jusqu'à présent, les sociétés partenaires d'Uber épinglées par Unia exerçaient sur le canton de Genève, 2Ways est active, elle, sur Vaud. «A la suite des pressions que nous avons menées, les autorités genevoises ont commencé à appliquer la nouvelle Loi cantonale sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur, observe Umberto Bandiera. La prochaine étape pour nous est donc le canton de Vaud.» Le Grand Conseil vaudois est d'ailleurs en train d'étudier un changement de législation. «Unia pousse les cantons à contrôler les voitures de transport avec chauffeur et à tenir un registre», explique Roman Künzler. ■ JB

Clemens Studer
article paru le 15 juin dans *Work*
Traduction Sylvain Bauhofer

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) attaque frontale-ment la retraite à 60 ans et veut aggraver les conditions de travail dans la construction. Mais les maçons ne se laisseront pas faire. Leur détermination à entrer en grève dépasse 90% comme le révèlent les votations générales organisées sur les chantiers. Même les entrepreneurs avisés désapprouvent leur association faïtière.

Work: Nico Lutz, quelle est l'ambiance sur les chantiers?
Les travailleurs sont indignés et en colère. On le remarque tous les jours. Un vote de grève est organisé sur les chantiers. Sur les 15 000 personnes y ayant déjà participé, près de 90% se disent favorables à la grève si les entrepreneurs persistent dans leur attitude de refus. Et s'ils continuent à attaquer frontalement la retraite à 60 ans, la durée du travail et la protection contre le licenciement.

Qu'est-ce qui exaspère le plus les travailleurs?
L'attaque contre la retraite à 60 ans (ndlr: à noter que les cantons de Vaud et du Valais, qui ont leur propre système en la matière, ne sont pas directement concernés). Les travailleurs y voient à juste titre un manque de respect. Quiconque s'en prend à la retraite à 60 ans bafoue la dignité des maçons. Eux le savent bien. Ils ont dû courber l'échine pendant des dizaines d'années pour leur entreprise et, maintenant, on veut leur prendre une partie de leur acquis ! La plupart ont des ennuis de santé après 50 ans, voire font l'expérience du travail temporaire précaire ou du chômage. Et la tendance s'accroît.

Pour les entrepreneurs, la retraite anticipée, soit la retraite à 60 ans dans la construction, constitue une «solution de luxe».
Quel culot ! En réalité, dès 50 ans, bien des ouvriers subissent déjà des conditions d'emploi toujours plus précaires, jusqu'à 60 ans quand ils prennent leur retraite – en renonçant à 30% de leur revenu. Ils y sont souvent contraints, parce que leur corps ne parvient plus à effectuer le dur travail de chantier. Et maintenant les entrepreneurs leur disent qu'ils pourraient aisément travailler jusqu'à 62 ans. Tout en exigeant que leurs salaires puissent être réduits et qu'il soit plus facile de les licencier, parce qu'ils ne sont plus suffisamment productifs. C'est contradictoire, et cynique.

La fondation Institution supplétive LPP de la Confédération a décidé de ne plus assurer les préretraités de la construction. Les entrepreneurs y voient la preuve que la fondation FAR est «au bord de la ruine».
Soit ils sont ignorants au point de ne pas comprendre la procédure, soit ils diffusent volontairement de fausses nouvelles. Dans les deux cas, il y a de quoi s'inquiéter. La résiliation de contrat annoncée par la fondation Institution supplétive n'a rien à voir avec la situation financière de la fondation FAR. Elle se serait produite même si la FAR avait eu trop d'argent. C'est bien simple: nous discutons avec les entrepreneurs du financement des rentes entre 60 et 65 ans. Alors qu'avec l'Institution supplétive, il est question des rentes des caisses de pension après 65 ans. Et comme nous sommes convaincus que l'Institution supplétive n'a pas le droit de se débarrasser ainsi des travailleurs de la construction, nous avons lancé une action en justice.

Comment se porte financièrement le modèle de retraite anticipée des maçons?
La fondation FAR affichait à fin 2017 un taux de couverture de 93,7%, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Sans mesures ciblées, il va diminuer de 2019 à 2024. Cela tient à l'arrivée à la préretraite des babyboomers. La fondation FAR aura besoin de plus d'argent pour une période limitée. A ce propos, elle est déjà en situation de découvert – notamment parce qu'entre 2013 et 2015, les entrepreneurs ont refusé les mesures d'as-



Les travailleurs de la construction avaient déjà défilé le 21 octobre dernier à Lausanne pour défendre leur acquis et réclamer une augmentation de salaire.

«LES MAÇONS SONT PRÊTS À ENTRER EN GRÈVE!»

Nico Lutz, responsable de la construction chez Unia, s'exprime sur le manque de respect des entrepreneurs et la colère des maçons



Nico Lutz au micro, lors de la manifestation des maçons.

sainissement. Autrement dit, ils ont déjà mené il y a cinq ans la même politique de blocage. La SSE n'a visiblement pas tiré les leçons du passé.

Dans quelle stratégie le refus d'agir des entrepreneurs peut-il bien s'inscrire?
Il faut le leur demander. Je constate seulement qu'ils sont dans une impasse. Les entrepreneurs prétendent que l'assainissement de la fondation

FAR n'est pas l'affaire des partenaires sociaux, mais uniquement de son conseil de fondation. Or, celui-ci n'est pas habilité à modifier la CCT pour la retraite anticipée, qui fixe les prestations et que le Conseil fédéral a déclarées de force obligatoire jusqu'en 2021. Il faut pour cela des négociations faïtières entre la SSE et les syndicats. Et selon la loi, un assainissement doit être «proportionné» et «équilibré».

Comment se présenterait une solution proportionnée et équilibrée?
Notre proposition est sur la table depuis janvier 2018. Il s'agit d'une hausse temporaire des cotisations, comprise entre 0,5 et 1 point de pourcentage. Les maçons seraient prêts à assumer une partie des coûts. Et une réduction substantielle des cotisations d'épargne LPP versées par la fondation FAR. D'où un assainissement à hauteur de 10% sur les pres-

tations, et de 10% sur les cotisations. La retraite à 60 ans et le niveau des rentes resteraient inchangés. Le montant des rentes n'est d'ailleurs pas négociable. Il avoisine aujourd'hui 4400 francs. Et on ne peut pas vivre avec moins.

En ce moment, vous négociez aussi une nouvelle CCT avec les entrepreneurs. Comment se passent les discussions?
Pour la convention nationale aussi, les dirigeants de la SSE ont choisi une logique de confrontation et une approche purement idéologique. Ils veulent la semaine de 50 heures, pour réduire les salaires du personnel âgé et le licencier plus facilement. En fait, la SSE veut le beurre et l'argent du beurre.

Vous prêtez à ces revendications des mobiles purement idéologiques. Pourquoi?
Face aux pressions croissantes se faisant sentir dans la construction, les entrepreneurs ne voient pas d'alternative à une déréglementation totale. Il n'y aurait plus aucune limite, avec du travail de nuit et du dimanche à volonté, et jusqu'à 200 heures supplémentaires. Eux-mêmes le disent: «Le travail doit être fait quand nous le voulons, et aussi longtemps que nous le voulons.» C'est aberrant. D'abord pour les salariés, qui ne verraient plus leur famille et tomberaient malades à force de travailler. Ensuite pour la branche, qui creuserait ainsi sa propre tombe.

Ce n'est pas dans l'intérêt des entrepreneurs...
En effet. Et c'est pourquoi la base des entrepreneurs désapprouve le jusqu'au-boutisme de son association faïtière. Les entrepreneurs avisés – et il y en a – ont réalisé qu'il faut des conditions-cadres claires et respectées partout, pour éviter la concurrence déloyale. Sans règles claires, les entreprises sont à la merci des donneurs d'ouvrage. Je parle régulièrement à des entrepreneurs qui voient le problème, et qui sont attachés à un partenariat social fort. Hélas, la direction nationale ne les écoute pas.

Quelles sont les prochaines étapes prévues?
Le 23 juin, nous manifesterons à Zurich. Nous allons lancer un signal clair contre le manque de respect à l'égard des maçons, et publier le résultat du vote de grève. Deux séances de négociations sur la CN et sur le système FAR sont prévues durant les semaines suivantes. J'espère que les entrepreneurs adopteront enfin une attitude constructive. Et qui sait, peut-être même que Gian-Luca Lardi, leur président qui brille par son absence aux négociations depuis 2015, daignera y participer. Mais si la politique de blocage se poursuit au détriment de la fondation FAR et si la SSE continue d'attaquer frontalement le partenariat social, l'automne sera chaud sur les chantiers. Les travailleurs sont en colère, et ils vont le faire savoir! ■

TOUS À ZÜRICH
LE 23 JUIN!

Pas de prolongation des horaires de travail! Pas touche à la retraite à 60 ans! Les travailleurs de la construction manifesteront samedi prochain à Zurich pour défendre leurs acquis et réclamer une augmentation de salaire, après des années de stagnation. Le rendez-vous est fixé à 12h à la Pace centrale à Zurich, près de la gare. Transports en commun gratuits assurés depuis toutes les régions. Informations pratiques: www.unia.ch/cn2018 ■